



Montreuil, le 20 Octobre 2022

Mme Christel HEYDEMANN  
Directrice Générale

**Objet :** préavis de grève journée du 27 Octobre 2022

Madame la Directrice Générale,

Les salariés dans toutes les entreprises et les services sur l'ensemble du territoire sont confrontés à une baisse de leur pouvoir d'achat, à des conditions de travail qui se dégradent et au manque d'emploi et à cela s'ajoute la pression et la répression syndicale à l'encontre des militants syndicaux.

A Orange la situation des salariés n'a pas cessé de se dégrader tant sur la rémunération que sur les conditions de travail ainsi que sur la qualité du service rendu à la population. Il est urgent de répondre aux exigences sociales qui s'expriment dans le pays dont celles des salariés du Groupe Orange et des entreprises sous-traitantes dont vous êtes également responsable.

Dans ce sens la CGT FAPT met à disposition un préavis de grève de 24 heures à partir la journée du 27 octobre 2022, afin de couvrir les personnels d'Orange quels que soient leurs statuts ; Il prendra effet à partir du jeudi 27 Octobre jusqu'au vendredi 28 Octobre 2022 fin de service des brigades de nuit et appelle l'ensemble des salariés à exiger une autre répartition des richesses et revendiquer :

**Une politique de reconnaissance et de rémunération ambitieuse avec :**

- L'augmentation immédiate à hauteur 8% de tous les salaires
- La mise en place du 13ème mois en plus des éléments de rémunérations actuels.
- Une réelle reconnaissance des qualifications et de l'expérience.
- La suppression de toutes inégalités salariales (sous-positionnements et non promu depuis +10 ans,).
- le rattrapage des inégalités salariales Femmes/Hommes.
- Un SMIC à l'embauche de 2000€ sans qualification.
- La prise en charge de l'ensemble des frais induits lors du travail à domicile

### **Une politique d'emploi ambitieuse avec :**

- Les recrutements nécessaires, à parité Femmes/Hommes, par territoire afin de garantir la réponse aux besoins des usagers, permettant l'amélioration des conditions de vie et de travail.
- L'embauche de tous les apprentis, CDD, intérimaires...
- La ré-internalisation des activités et des salariés de la sous-traitance le nécessitant.
- L'amélioration des conditions de travail notamment par l'utilisation des gains de productivité afin de réduire le temps de travail à 32h.
- L'arrêt de tous projets de fermetures des boutiques et la réouverture de boutiques de proximité.

### **En convergence d'intérêts professionnels, les retraités d'Orange seront aussi dans l'action sur des revendications particulières que nous vous demandons de prendre en compte :**

- - La portabilité de la complémentaire Santé au même tarif que les actifs et avec la même participation de l'employeur au départ et tout au long de la retraite
- - L'indexation des pensions sur les salaires des actifs et sur le point d'indice FP à rehausser, la rétroactivité de la PPCR et la répercussion des réformes indiciaires et statutaires sur les pensions (Ce qui existait avant 2003)
- - Une participation pour les transports au moins équivalente à celle octroyée aux actifs
- - La mise en œuvre de mesures par Orange afin que tous les retraités partis avant 2020 puissent avoir accès au Kiosque Retraités et ainsi bénéficier de réductions pour les produits et abonnements téléphoniques

Je vous prie d'agréer, Madame la Directrice Générale l'expression de nos salutations distinguées.

Pour la CGT-FAPT,  
Mr Pascal Le Lausque.  
Membre du bureau Fédéral